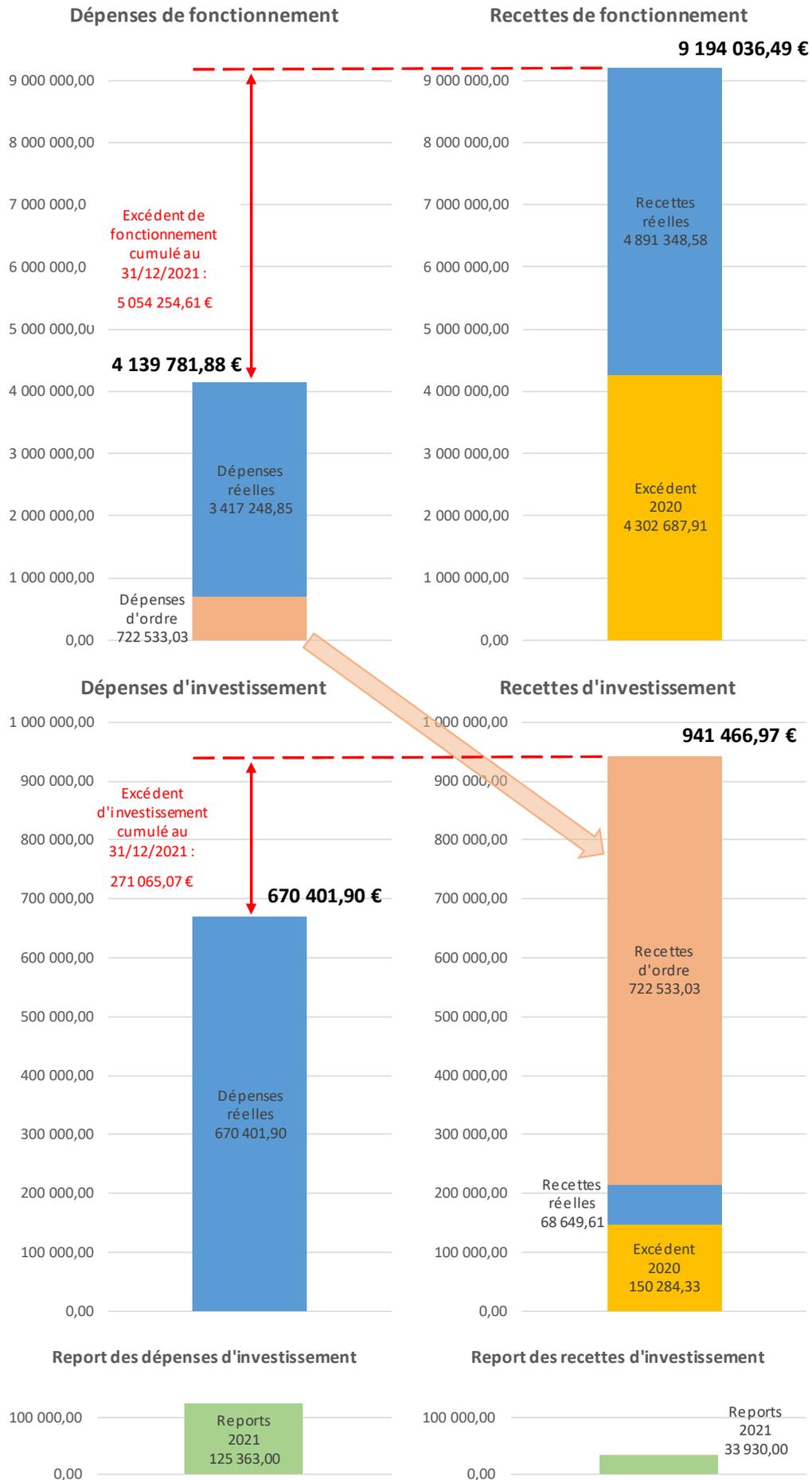




**Document de présentation synthétique
du compte administratif 2021
de la ville de Mourmelon-le-Grand
et des budgets annexes**

Budget principal - Vue générale du compte administratif 2021 - Graphique



Budget principal - Vue générale du compte administratif 2021

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	3 417 248,85	Recettes réelles	4 891 348,58
		Recettes d'ordre	0,00
Dépenses d'ordre	722 533,03		
Dépenses propres à l'exercice 2021	4 139 781,88	Recettes propres à l'exercice 2021	4 891 348,58
Report 2021 (pour information)	0,00	Report 2021 (pour information)	0,00
Déficit 2020	0,00	Excédent 2020	4 302 687,91
Total des dépenses	4 139 781,88	Total des recettes	9 194 036,49
Résultat de l'exercice 2021(hors excédent reporté)	751 566,70		
Résultat cumulé avant affectation	5 054 254,61		
Affectation au besoin de financement	0,00		
Résultat cumulé après affectation	5 054 254,61		

Section d'investissement			
Dépenses réelles	670 401,90	Recettes réelles	68 649,61
Dépenses d'ordre	0,00	Affectation	0,00
		Recettes d'ordre	722 533,03
Dépenses d'ordre patrimoniales	0,00	Recettes d'ordre patrimoniales	0,00
Dépenses propres à l'exercice 2021	670 401,90	Recettes propres à l'exercice 2021	791 182,64
Reports 2021	125 363,00	Reports 2021	33 930,00
Déficit 2020	0,00	Excédent 2020	150 284,33
Total des dépenses	795 764,90	Total des recettes	975 396,97
Résultat de l'exercice 2021	120 780,74		
Résultat cumulé	271 065,07		
Besoin de financement	0,00	Excédent de financement	179 632,07

L'exécution du budget principal, pour ce qui concerne l'année 2021, est présentée sous la même forme que le budget primitif 2022. Ainsi, nous pourrions voir, d'une part les crédits alloués à chaque gestionnaire et ceux qu'ils auront effectivement consommés (A), d'autre part les principaux postes de dépenses et de recettes qui ne sont pas gérés par les gestionnaires opérationnels (B) : charges de personnel (chapitre 012) et atténuations de produits (chapitre 013) pour ce qui est des dépenses, impôts et taxes (chapitre 73) et dotations de l'Etat (chapitre 74) pour ce qui est des recettes.

L'exercice 2021 est le premier exercice pour lequel, sur le plan de l'exécution budgétaire, des enveloppes financières ont été définies pour chaque gestionnaire en vue de limiter leurs dépenses au niveau de leurs prévisions.

Bien entendu, l'exécution budgétaire des prochaines années sera présentée de la même manière. L'idée, là encore, est de mettre en exergue l'objectif de la dépense, et moins sa nature.

Les grandes masses du budget principal et de chacun de ses budgets annexes, sont quant à elles présentées dans des tableaux synthétiques offrant une vue générale de l'exécution de chaque budget, par section, en reprenant les excédents ou les déficits de l'année antérieure. Un graphique est également proposé pour le budget principal.

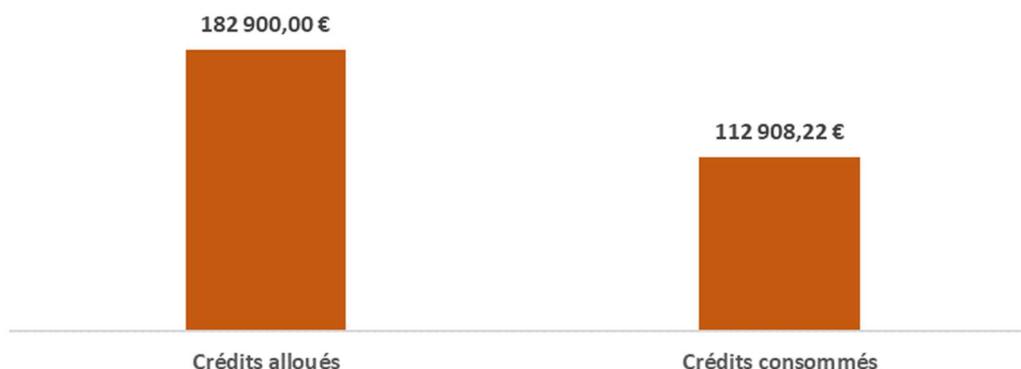
*
* *

A. Les crédits de dépenses et de recettes affectés aux gestionnaires

I. Urbanisme et cadre de vie

A. Urbanisme

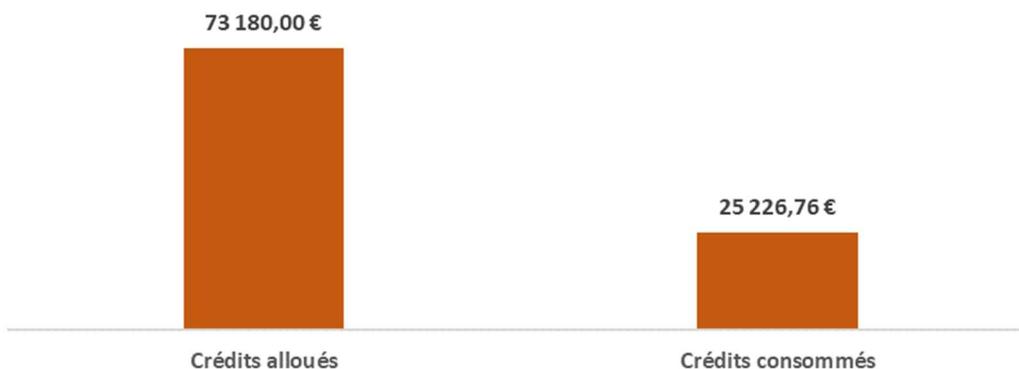
Les crédits de dépenses alloués en 2021 à l'urbanisme, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :



S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

B. Cadre de vie

Les crédits de dépenses alloués en 2021 au cadre de vie, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :

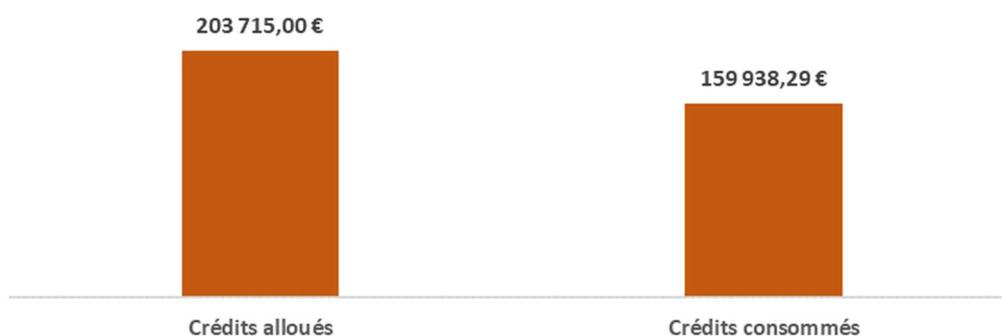


S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

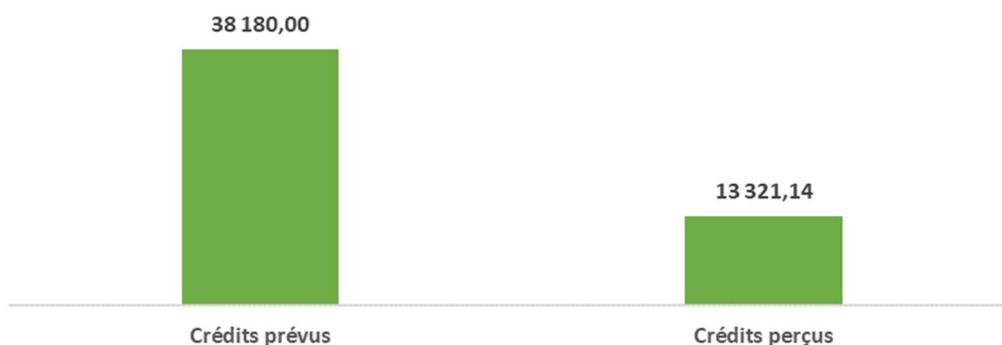
II. Culture et animation

A. Événementiel

Les crédits de dépenses alloués en 2021 à l'événementiel, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :

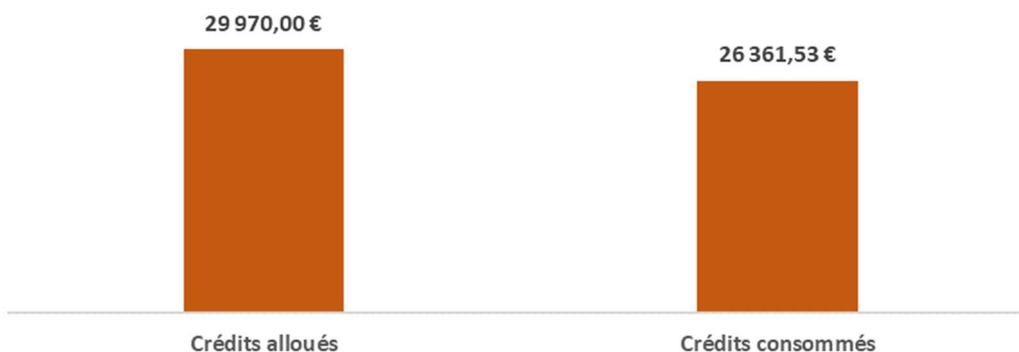


Les crédits de recettes prévus en 2021 au titre de l'événementiel, et ceux effectivement perçus, sont les suivants :

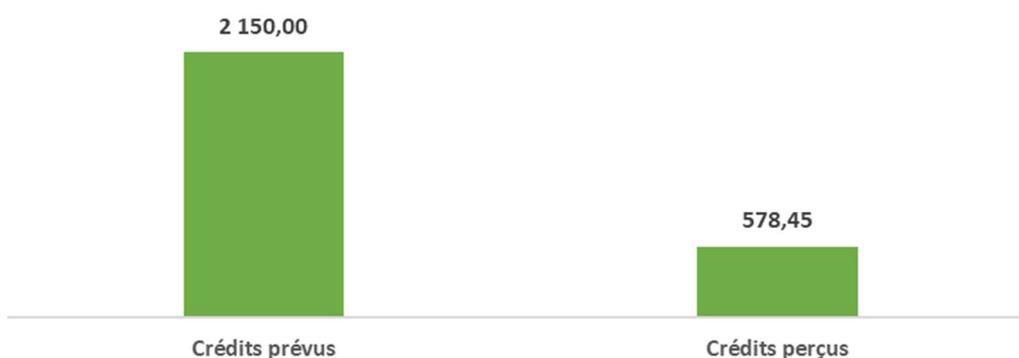


B. Médiathèque

Les crédits de dépenses alloués en 2021 à la médiathèque, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :

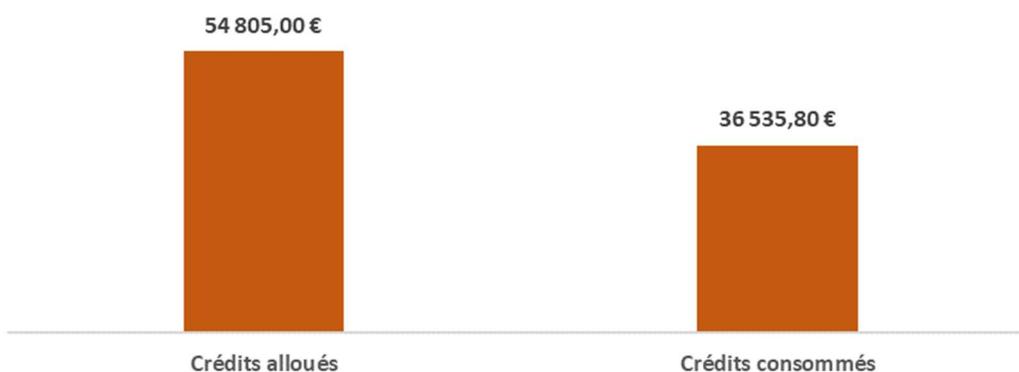


Les crédits de recettes prévus en 2021 au titre de la médiathèque, et ceux effectivement perçus, sont les suivants :



III. Sport

Les crédits de dépenses alloués en 2021 au sport, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :

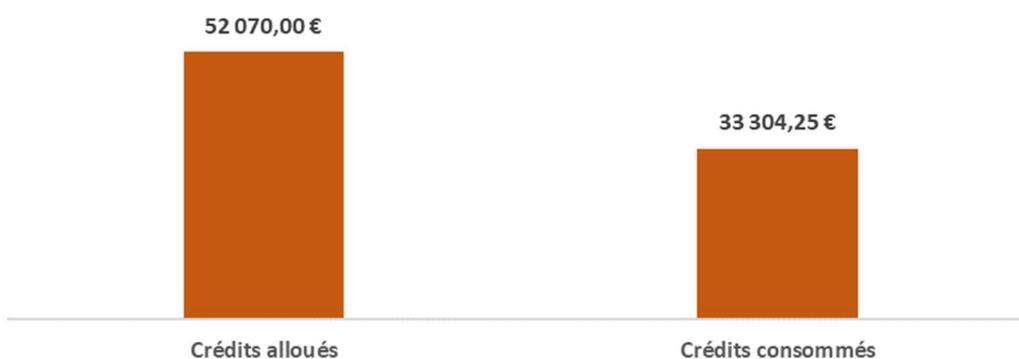


S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

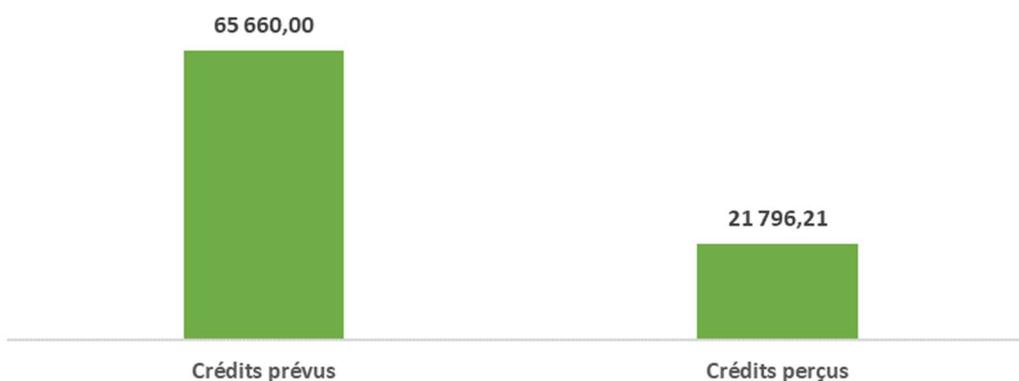
IV. Jeunesse et service à la population

A. Jeunesse

Les crédits de dépenses alloués en 2021 à la jeunesse, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :

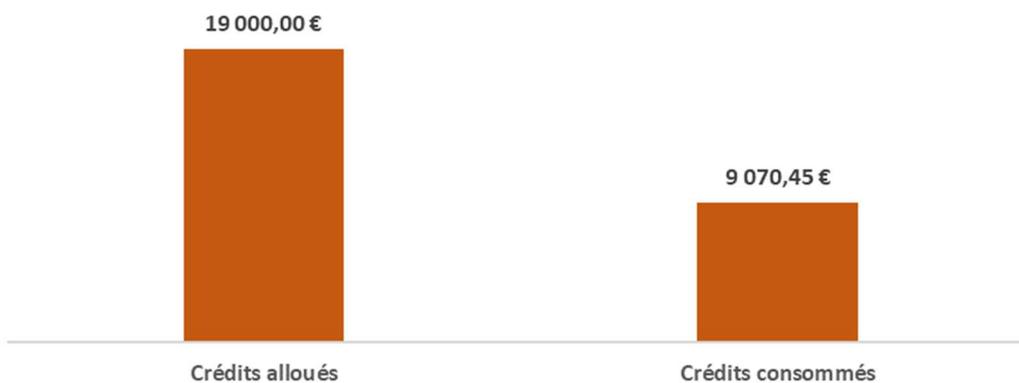


Les crédits de recettes prévus en 2021 au titre de la jeunesse, et ceux effectivement perçus, sont les suivants :



B. Service à la population

Les crédits de dépenses alloués en 2021 au service à la population et spécifiquement au service des personnes âgées, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :



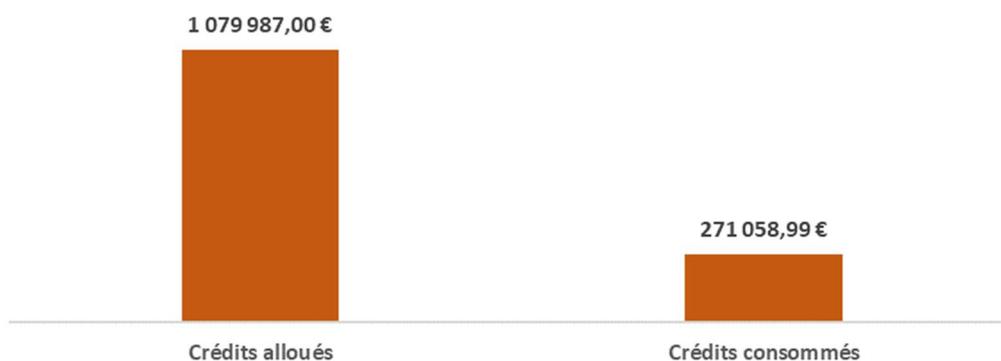
Les crédits de recettes prévus en 2021 au titre du service à la population et là encore spécifiquement au service des personnes âgées, et ceux effectivement perçus, sont les suivants :



V. Travaux et services techniques

A. Travaux

Les crédits de dépenses alloués en 2021 aux travaux, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :



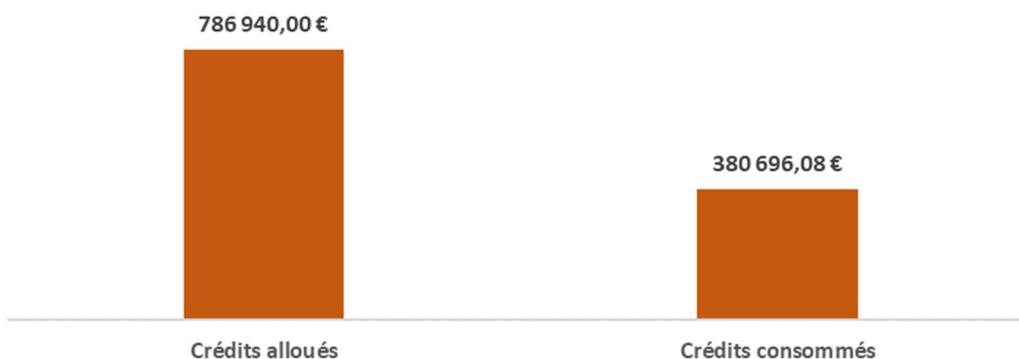
L'écart important est dû principalement au retard ou au report de certaines études ou certains travaux, importants, comme les études relatives à la construction du complexe sportif ou les études et les travaux portant sur l'accessibilité des bâtiments municipaux ouverts au public.

Les crédits de recettes prévus en 2021 au titre des travaux, et ceux effectivement perçus, sont les suivants :



B. Services techniques

Les crédits de dépenses alloués en 2021 aux services techniques, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :

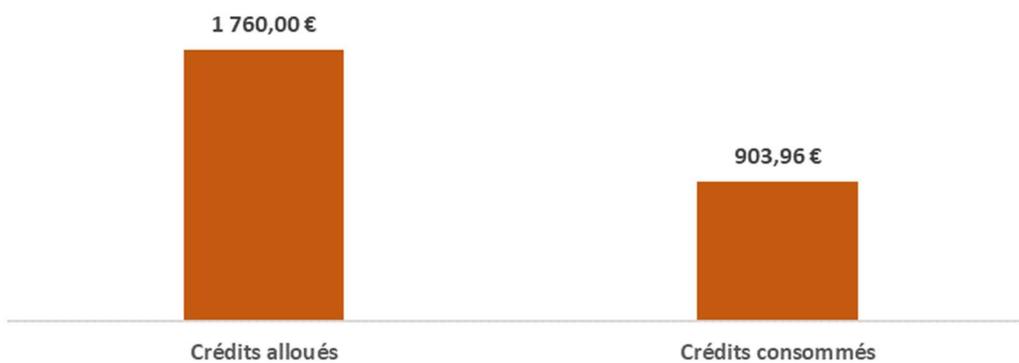


Il convient de rappeler que les crédits de dépenses gérés par les services techniques ont pour objet, par exemple, la maintenance des bâtiments, les consommations d'eau, d'électricité, de gaz et de fioul les concernant, la maintenance des aires de jeux ou encore de l'éclairage public, hors éventuelles réparations, l'entretien et d'une manière générale l'exploitation des espaces verts, ainsi que l'acquisition des matériels et outillages pour les ateliers municipaux.

S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

VI. Police municipale

Les crédits de dépenses alloués en 2021 à la police municipale, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :



S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

VII. Politique de la ville

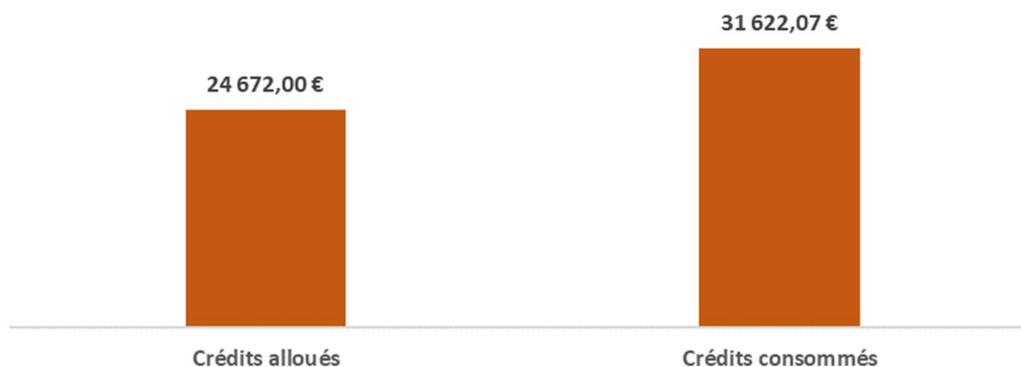
Les crédits de dépenses alloués en 2021 pour la politique de la ville, c'est-à-dire aujourd'hui pour le programme *Petites villes de demain*, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :



S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

VIII. Moyens généraux

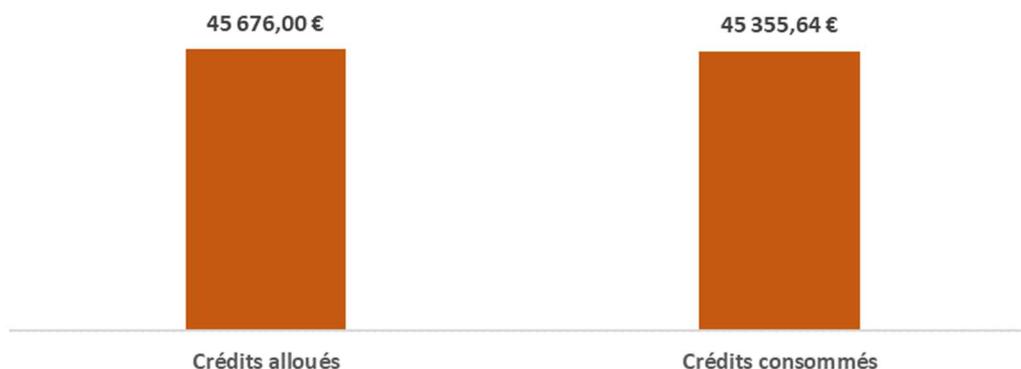
Les crédits de dépenses alloués en 2021 aux moyens généraux, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :



S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

IX. Informatique

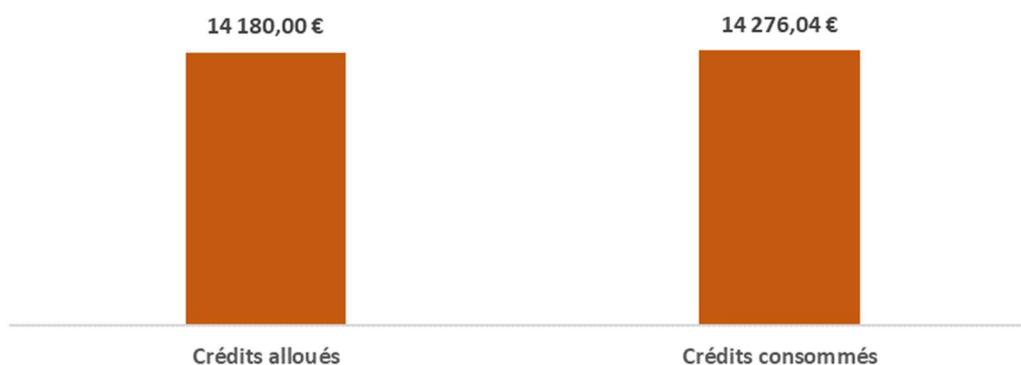
Les crédits de dépenses alloués en 2021 à l'informatique, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :



S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

X. Communication

Les crédits de dépenses alloués en 2021 à la communication, et ceux effectivement consommés, sont les suivants :



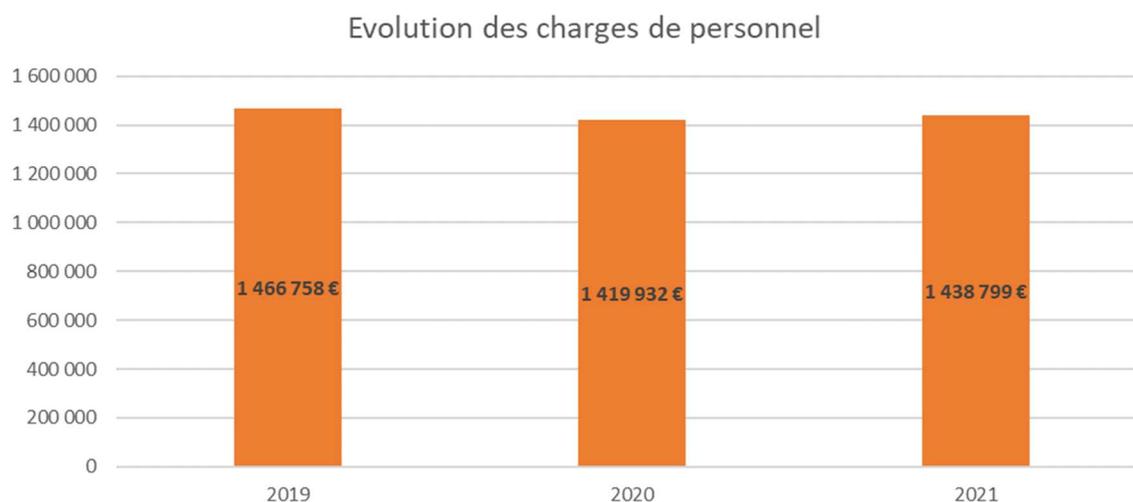
S'agissant des recettes, aucun crédit n'avait été prévu et aucun produit n'a été perçu.

B. Les autres crédits de dépenses et de recettes

I. Les charges de personnel (dépenses)

Les charges de personnel se sont élevées en 2021 à 1 438 798,84 €, alors que les prévisions étaient de 1 652 600 €.

Leur évolution entre 2019 et 2021 est la suivante :

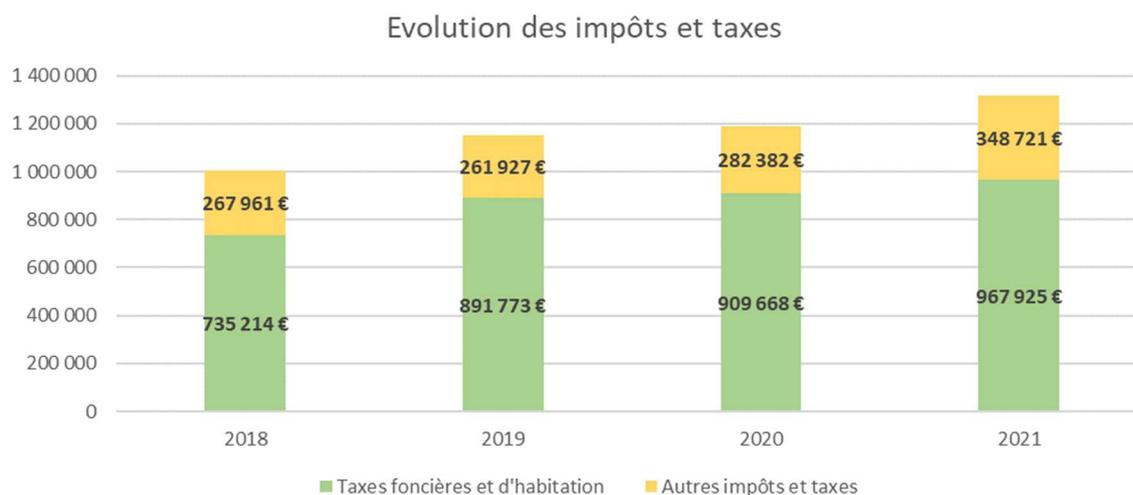


II. Les attributions de compensation (dépenses)

Les attributions de compensation définitives de l'année 2021, versées à la Communauté d'Agglomération, se sont élevées à 570 585 €.

Le versement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) supporté par la commune, s'est élevé comme les années précédentes à 116 134 €.

III. Les impôts et taxes (recettes)



Le produit des impôts directs locaux (article 73111) s'est élevé en 2021 à 967 925 €. Il convient de rappeler que depuis l'an dernier, la taxe foncière sur les propriétés bâties intègre le produit de l'ex taxe d'habitation qui n'est plus perçue aujourd'hui par les collectivités.

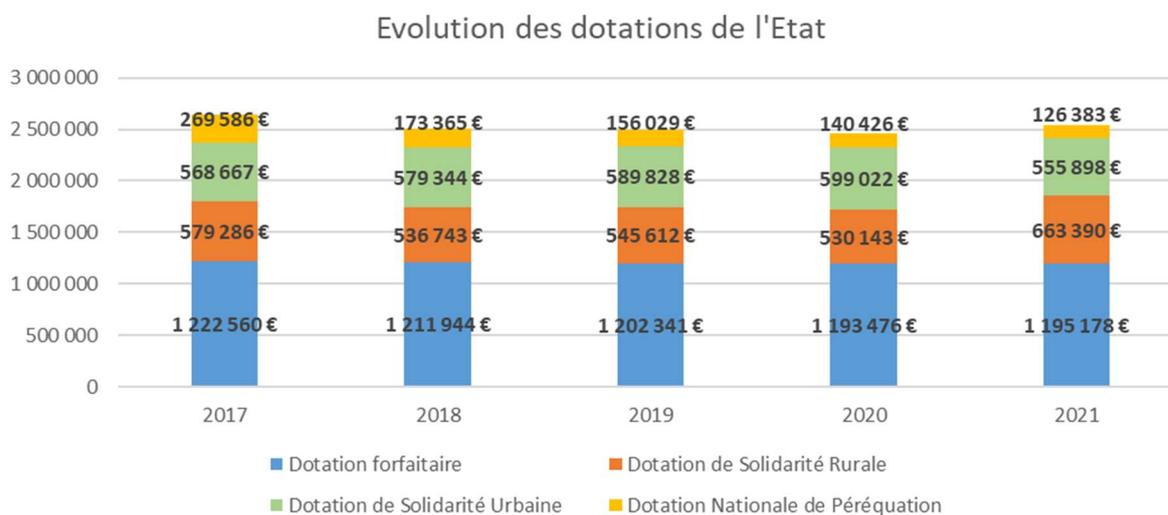
Il apparait, notamment au vu de l'état fiscal 1288 M, que ce produit est composé de :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 947 524 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3 072 €
- Compensation de taxe d'habitation : 7 876 €
- Versement au titre du coefficient correcteur : 9 453 €

IV. Les dotations de l'Etat (recettes)

Les dotations de l'Etat se sont élevées en 2021 à 2 540 849 €.

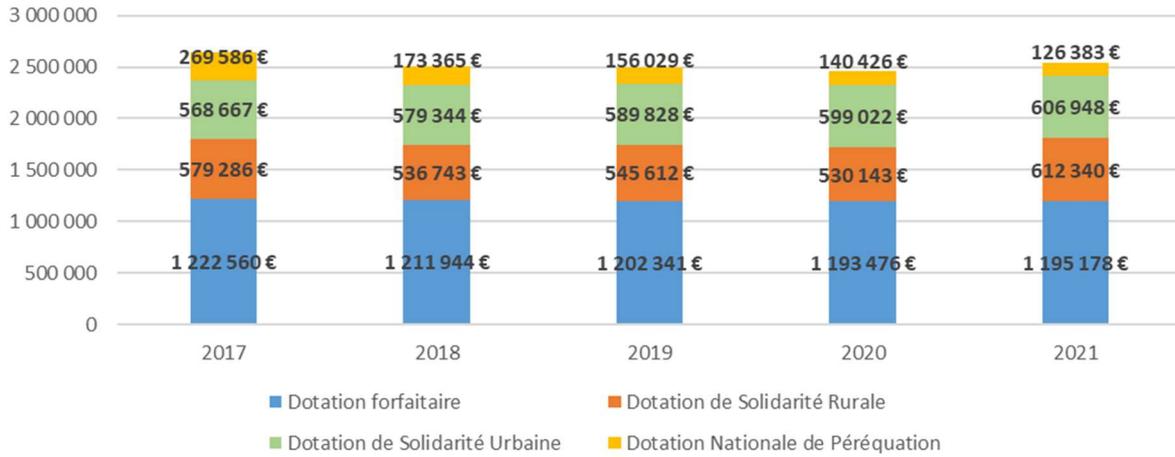
Leur évolution entre 2017 et 2021 est la suivante :



Il convient de noter, comme cela a déjà été signalé dans le rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2022, qu'un versement de dotation de solidarité urbaine, pour un montant de 51 050 €, a été enregistré à tort comme un versement de dotation de solidarité rurale. Aussi, il faut considérer que le produit de la dotation de solidarité rurale est en réalité de 612 340 € et non 663 390 €, et celui de la dotation de solidarité urbaine de 606 948 € et non 555 898 €. Cette erreur d'imputation n'a pas pu être corrigée au cours du mois de mars 2022, contrairement à celle relative à la dotation nationale de péréquation, qui a été quant à elle rectifiée.

En tenant compte de cette confusion, et en la corrigeant, le tableau ci-dessus peut être présenté comme suit et correspondre ainsi à la réalité des dotations notifiées et perçues :

Evolution des dotations de l'Etat



V. Le produit de la vente de terrains (recettes)

Le produit de la vente de terrains à Quadrance Immobilier, en vue de l'aménagement du lotissement dit « Buisson Filot II », a été comptabilisé en 2021 pour 603 700 €.

*
* *

Budget annexe des cellules commerciales et artisanales - Vue générale du compte administratif 2021

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	57 957,06	Recettes réelles	121 911,76
		Recettes d'ordre	17 390,20
Dépenses d'ordre	82 022,42		
Dépenses propres à l'exercice 2021	139 979,48	Recettes propres à l'exercice 2021	139 301,96
Report 2021 (pour information)	0,00	Report 2021 (pour information)	0,00
Déficit 2020	0,00	Excédent 2020	38 223,82
Total des dépenses	139 979,48	Total des recettes	177 525,78
Résultat de l'exercice 2021 (hors excédent reporté)	-677,52		
Résultat cumulé avant affectation	37 546,30		
Affectation au besoin de financement	0,00		
Résultat cumulé après affectation	37 546,30		

Section d'investissement			
Dépenses réelles	95 903,37	Recettes réelles	700,00
Dépenses d'ordre	17 390,20	Affectation	0,00
		Recettes d'ordre	82 022,42
Dépenses d'ordre patrimoniales	0,00	Recettes d'ordre patrimoniales	0,00
Dépenses propres à l'exercice 2021	113 293,57	Recettes propres à l'exercice 2021	82 722,42
Reports 2021	0,00	Reports 2021	0,00
Déficit 2020	0,00	Excédent 2020	58 900,84
Total des dépenses	113 293,57	Total des recettes	141 623,26
Résultat de l'exercice 2021	-30 571,15		
Résultat cumulé	28 329,69		
Besoin de financement	0,00	Excédent de financement	28 329,69

Les principaux postes de dépenses réelles sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Taxes foncières et taxes d'enlèvement des ordures ménagères de l'ensemble des cellules commerciales et artisanales : 21 348 €
- Créances admises en non-valeur : 33 264,86 €

Section d'investissement :

- Reprise de l'étanchéité de la cellule occupée par DGM : 56 000 € HT
- Remplacement d'une porte de la cellule occupée par DGM : 4 265,85 € HT
- Remboursement du capital de l'emprunt contracté pour le financement de la cellule occupée par DGM : 35 637,52 €

Les principaux postes de recettes réelles sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Loyers : 92 744 € HT
- Remboursement des taxes par les locataires : 14 388,65 €

Budget annexe de la zone d'activités Le Tumoy - Vue générale du compte administratif 2021

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	1 878,52	Recettes réelles	0,00
		Recettes d'ordre	28 584,60
Dépenses d'ordre	0,00		
Dépenses propres à l'exercice 2021	1 878,52	Recettes propres à l'exercice 2021	28 584,60
Report 2021 (pour information)	0,00	Report 2021 (pour information)	0,00
Déficit 2020	22 990,31	Excédent 2020	0,00
Total des dépenses	24 868,83	Total des recettes	28 584,60
Résultat de l'exercice 2021 (hors excédent reporté)	26 706,08		
Résultat cumulé avant affectation	3 715,77		
Affectation au besoin de financement	3 715,77		
Résultat cumulé après affectation	0,00		

Section d'investissement			
Dépenses réelles	7 599,31	Recettes réelles	74 404,20
Dépenses d'ordre	28 584,60	Affectation	0,00
		Recettes d'ordre	0,00
Dépenses d'ordre patrimoniales	0,00	Recettes d'ordre patrimoniales	0,00
Dépenses propres à l'exercice 2021	36 183,91	Recettes propres à l'exercice 2021	74 404,20
Reports 2021	9 528,00	Reports 2021	0,00
Déficit 2020	789 949,19	Excédent 2020	0,00
Total des dépenses	835 661,10	Total des recettes	74 404,20
Résultat de l'exercice 2021	38 220,29		
Résultat cumulé	-751 728,90		
Besoin de financement	761 256,90	Excédent de financement	0,00

Les principaux postes de dépenses réelles sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Fourniture d'eau et d'électricité : 1 049,91 €
- Location d'une pelle à chenille avec conducteur : 828,50 €

De telles dépenses ne devraient pas, et ne devraient plus à l'avenir, être supportées par ce budget.

Section d'investissement :

- Régularisation d'une erreur d'imputation comptable en 2020 : 7 251 € HT

Les principaux postes de recettes réelles sont les suivants :

Section d'investissement :

- Dotation de soutien à l'investissement local : 67 153,20 €
- Régularisation d'une erreur d'imputation comptable en 2020 : 7 251 € HT